

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 931

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

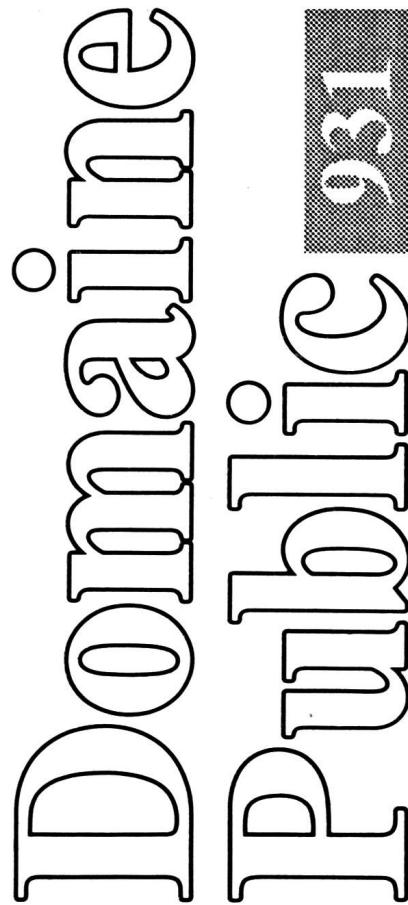
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

8 décembre 1988
Vingt-sixième année
J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

Le Super-Phénix et la Suisse

Redémarrera, redémarrera pas? Le feuilleton du surgénérateur nucléaire Super-Phénix, à Creys-Malville en France voisine, continue: démarche d'Adolf Ogi auprès du gouvernement français, jugement du Tribunal administratif de Grenoble nommant un expert chargé d'examiner si certaines conditions de sécurité sont réellement réunies.

Si l'enthousiasme français pour le nucléaire a de quoi étonner, l'affaire illustre surtout un certain nombre de paradoxes suisses qu'il vaut la peine de relever.

Voilà une Suisse romande qui, dans des votations fédérales et cantonales, s'est constamment montrée antinucléaire. A la suite d'initiatives populaires, plusieurs de ses cantons ont donné mandat à leurs autorités de s'opposer à l'installation d'équipements nucléaires. Une population qui paraît donc éminemment sensibilisée.

Ce qui frappe, pourtant, c'est l'absence de mobilisation profonde. Les bonnes volontés rassemblées par des comités dynamiques s'activent, mais il n'y a pas de lame de fond.

Deux mille personnes pour manifester à la frontière le 19 novembre, c'est peu si l'on se souvient des grands rassemblements qui avaient marqué la construction de la centrale en 1976-1977.

Un autre indice du caractère dangereusement superficiel de l'opposition au nucléaire est l'absence de politique d'économies d'énergie. Là aussi, il y a un fossé entre les bonnes intentions et les réalités, une absence de prise de conscience de l'opinion publique. Les scénarios énergétiques ont montré qu'il est possible de sortir du nucléaire, mais à condition d'en accepter les conséquences: on ne voit pas le début d'une véritable volonté allant dans ce sens et la Suisse importe du courant nucléaire français et y place ses capitaux.

Il faut dire, autre paradoxe, qu'à la symbolique antinucléaire du peuple correspond un attentisme marqué

des autorités. C'est à elles qu'il revient de mettre en œuvre les économies d'énergie nécessaires: elles le font en traînant les pieds, sans se fixer d'objectifs ni se donner les moyens de les atteindre. Le peuple genevois a approuvé l'initiative «L'énergie, notre affaire», mais le Grand Conseil vient de refuser le retrait du canton de l'Association pour l'énergie atomique, retrait qu'a pour sa part décidé le Conseil d'Etat bernois. Et le Conseil d'Etat genevois, enjoint d'agir contre Super-Phénix, paraît avoir choisi le registre de l'avocat qui défend tant bien que mal un client impossible et s'en excuse. C'est évidemment désagréable quand le client a un bon dossier qu'il voudrait voir plaider pour convaincre, non pour obtenir des miettes. Quant à la solidarité des officialités romandes, elle tarde à se manifester alors qu'elle s'affiche promptement d'ordinaire lorsque l'un des cantons a des soucis de moindre importance.

Là où l'on aurait attendu mobilisation et pugnacité, c'est finalement le recours à la procédure et au droit qui a payé. C'est à la demande d'organisations écologistes françaises, mais aussi suisses, que le Tribunal administratif de Grenoble a nommé un expert indépendant pour examiner si les conditions de sécurité posées par les réglementations françaises sont réellement réunies.

Si le nucléaire, c'est l'un de ses dangers pour une société démocratique, crée l'irréversible par les contraintes qu'il impose aux contemporains comme à leurs descendants, le refus du nucléaire peut n'être pas définitif. Les partisans de cette forme de production énergétique ne désarment pas, la tactique s'affine pour mieux coller à l'air du temps, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre l'effet de serre. Sans alternative crédible, ce n'est pas seulement Super-Phénix qui redémarrera, c'est Verbois et d'autres qui renaîtront de leurs cendres.

FB